



Ville de Sarcelles

Sarcelles, le 11 mai 2020

Objet : Attestation de situation dans les écoles.

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Patrick Haddad, maire de Sarcelles, atteste que les écoles de la ville n'ouvriront pas de manière généralisée.

Dans un premier temps et à compter du 14 mai 2020, nous organiserons un service minimum pour les enfants de Grande Section, CP, CM2 et seulement deux jours par semaine.

Nous accueillerons les enfants dont les deux parents travaillent (ou pour les familles monoparentales dont le parent ne peut pas télétravailler) avec la condition de nous fournir une attestation de reprise de travail de la part de votre employeur.

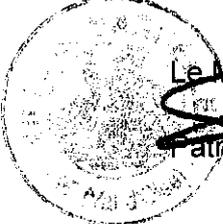
Dans un second temps et si la situation le permet, à partir du 25 mai, nous accueillerons les enfants de tous les niveaux scolaires, mais toujours deux jours par semaine, avec la même condition de délivrance d'une attestation de votre employeur.

L'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est quant à lui maintenu de façon systématique et tous les jours sur présentation d'une attestation de travail.

En fonction de l'évolution de la crise sur notre territoire, la situation sera amenée à être revue à partir du 1^{er} juin.

Je reste mobilisé à vos côtés durant cette période sanitaire difficile.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Le Maire,
Patrick HADDAD